



DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 DECEMBRE 2020

PREAMBULE

L'arrêté préfectoral n°15-209 du 15 décembre 2015, de la préfecture de la Manche, porte création de la commune nouvelle de Saint-Hilaire-du-Harcouët au 1^{er} janvier 2016, composée des communes fondatrices de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-Martin-de-Landelles et Virey.

*

Monsieur le Maire rappelle que les trois communes fondatrices ont approuvé par des délibérations respectives, fin 2015, le schéma de mutualisation présenté par l'ancienne Communauté de communes (CDC) de Saint-Hilaire-du-Harcouët, passée au 1^{er} janvier 2017 en communauté d'agglomération « Mont Saint-Michel-Normandie » avec quatre autres CDC, pour une population de 88 500 habitants.

Pour mémoire, la loi du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, impose qu'un débat sur les orientations budgétaires ait lieu dans les communes de plus de 3 500 habitants dans un délai maximum de deux mois et minimum de 15 jours, précédant le vote du budget. Ce débat donne lieu à un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROP).

Le nouvel article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi de nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, stipule que le rapport d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un vote **(cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal.**

En effet, en l'absence de précision législative, son régime juridique relève du droit commun ; or, le Conseil d'Etat considère qu'en l'absence de vote, une "prétendue délibération doit donc être regardée comme un acte nul et de nul effet" (CE, 9 mai 1990, commune de Lavaur et Lozar). Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend acte du débat sur la base d'un rapport, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence de ce rapport.

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités de gestion qui seront affichées dans le budget primitif 2020 et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune nouvelle.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Contexte financier national :

PLFSS 2020 : Principales mesures intéressant les collectivités territoriales

Projet de Loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2020 : le retour à l'équilibre est repoussé et des économies sont demandées aux Hôpitaux.

Le nouveau PLFSS 2020 présentera un budget en déficit de 5,1 milliards d'euros pour 2020. Le Gouvernement a notamment dû renoncer à certaines économies, tout en avançant certaines de ses promesses. Dans le même temps, les prévisions de croissances se sont avérées optimistes par rapport à la réalité, ce qui a réduit les recettes escomptées.

Depuis 2018, l'Etat ne compense plus les sommes qu'il prélève à la Sécurité sociale. Le retour dans le rouge était donc prévisible : les branches maladie et vieillesse affichent un déficit de respectivement 3 milliards et 2,7 milliards pour 2020. Le régime général sera lui en déficit de 3,8 milliards, tout comme le fonds de solidarité vieillesse, lui aussi en déficit. Seules les branches famille (+700 millions pour 2020) et accidents du travail (+1,4 milliard) compensent.

Le gouvernement a d'ailleurs communiqué sur les nouvelles mesures : recouvrement des pensions alimentaires par les CAF, création d'un congé indemnisé pour les proches aidants d'une personne âgée, handicapée ou malade, 210 millions d'euros alloués aux EHPAD dès 2020, et 130 millions pour la rénovation d'établissements médico-sociaux.

Quant aux allocations familiales, les retraites supérieures à 2 000 euros, la prime d'activité, l'AAH ou les aides au logement augmenteront d'à peine 0,3% pour une inflation estimée à 1%.

Les restrictions demandées aux hôpitaux seront de l'ordre de 4 milliards d'euros pour 2020, puisque la hausse programmée des dépenses est de 2,3% alors que la dynamique naturelle est à 4,5%. 980 millions d'euros d'économie seront réalisées sur le prix des médicaments, 595 millions sur les prescriptions, et 585 millions d'efforts sur les achats des établissements de santé.

L'hôpital devra faire des économies à hauteur de 830 millions d'euros, ce qui n'est pas sans résonner avec l'annonce du plan pour les urgences de 750 millions annoncé début septembre 2019, qui ne seraient donc que des redéploiements de crédits, comme déjà pointé par des observateurs.

LES MESURES PHARES DU PLFSS 2020



1 ENCOURAGER ET VALORISER LE TRAVAIL

La reconduction de la prime exceptionnelle totalement exonérée
Prévention de la désinsertion professionnelle
Modernisation du régime de l'invalidité



2 SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES EMPLOYEURS

L'unification du recouvrement social
Le "tout en un" pour les employeurs de service à la personne



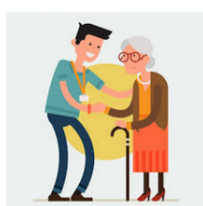
3 SOUTENIR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Le service public de versement des pensions alimentaires



4 RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS DANS TOUS LES TERRITOIRES

Des mesures d'aide à l'installation des médecins dans les zones mal dotées en professionnels de santé
Les hôpitaux de proximité et le financement de nouvelles missions
De nouvelles prestations hébergement et transport pour les femmes enceintes éloignées d'une maternité



5 PRÉVENIR, SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

L'indemnisation du congé proche aidant
L'investissement dans les structures d'accueil
L'investissement dans la formation des professionnels et la qualité des services d'aide à domicile.



6 REVALORISER LES PRESTATIONS SOCIALES

Une revalorisation plus forte pour les retraités ayant une retraite inférieure à 2000€
Des minima sociaux (AAH, minimum vieillesse) qui augmentent plus vite que l'inflation.

PLF 2020 : Principales mesures intéressant les collectivités territoriales

Avec le projet de loi de finances pour 2020, le Gouvernement confirme son ambition d'accompagner les territoires dans leur diversité, en proposant des solutions qui partent des besoins locaux et s'appuient sur les acteurs de terrain.

Conçu pour accompagner les transformations territoriales, ce budget met l'accent sur les programmes d'appui qui ont un impact direct sur la vie quotidienne des Français en redynamisant les centres-villes, les quartiers concernés par la politique de la ville, les territoires ruraux, industriels ou enclavés : Action cœur de ville, France très haut débit, France mobile, Territoires d'industrie, Agenda rural, cités éducatives.

Il permettra également le financement et la montée en puissance des Maisons France services, créées cette année pour répondre au besoin de services publics au plus près de tous les Français. Les impacts du PLF 2020 pour les collectivités territoriales

Les éléments de contexte national du PLF 2020 :

Le Projet de Loi de Finances présenté par le Gouvernement pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3% (contre 1,4% prévu initialement).

Il prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB, en baisse de 20,4 Md€ par rapport à 2019 (3,1% du PIB). La dépense publique devrait augmenter de 0,7% en 2020. Elle doit passer à 53,4% du Produit Intérieur Brut (PIB), contre 53,8% attendu en 2019. Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s'élèvera à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévu en 2019). Enfin, pour 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 Md€.

Les collectivités territoriales sortent d'une période de ralentissement 2014-2016, marquée par une diminution des dotations de l'Etat vers les collectivités, suivie d'une période de stabilisation des concours financiers de l'Etat et d'une contractualisation Etat-Collectivités territoriales (pour 322 « grandes » collectivités).

Alors quels sont les impacts du nouveau PLF pour les collectivités territoriales ? Voici un tour d'horizon des mesures les concernant...

Le PLF 2020 : La suppression de la taxe d'habitation définitivement actée

Le PLF 2020 confirme la suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers en 2020 (pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023). Le texte valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1^{er} janvier 2021 et l'Etat compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur. Une opération qui pèsera 1 Md€ à l'Etat, soit le coût du différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière pour sa part départementale (14,2 Md€).

De bonnes nouvelles provenant de l'évolution des concours financiers de l'Etat et de la péréquation

L'analyse de l'évolution des concours financiers aux collectivités locales montre une progression de 0,6 Md€ et atteint 49,8 Md€. Principale composante, la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements est stable (27 Md€). En son sein, les dotations de péréquation devraient évoluer dans les mêmes proportions que l'an dernier : + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et une stabilité de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le soutien de l'Etat à l'investissement local, qui a repris ces deux dernières années, est renforcé. Aussi, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 M€ (+6%) par rapport à 2019 pour atteindre 6 Md€ de crédits en 2020.

Grâce au dynamisme de la TVA, les recettes issues de la TVA des régions progressent de 404 M€ par rapport aux recettes perçues au titre de la DGF en 2017. A noter également que les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement demeurent aux montants de l'an passé (notamment plus d'un milliard d'euros au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR).

En parallèle, la péréquation progresse elle aussi (180 M€ pour les communes et 10 M€ pour les départements) et le PLF 2020 amorce l'alignement des montants de péréquation allouée aux communes des départements d'Outre-mer, par rapport à la métropole, et initie une réforme des modalités de répartition de cette enveloppe. La « dotation élu local » augmente de 10 M€ (elle passera à 75 M€ en 2020) et les communes bénéficient d'un accompagnement financier renforcé à hauteur de 1,5 M€ pour le fonds d'aide au relogement d'urgence et 6 M€ supplémentaires au titre du déploiement de nouvelles bornes de demandes de titres d'identité.

Tout cela ne fait pas oublier la nouvelle réduction des « variables d'ajustement » qui entraîne une amputation de la compensation de la réforme du versement transport pour le bloc communal (communes et EPCI). Conséquence directe, le fonds de compensation du versement transport passera de 91 à 48 M€ en 2020.

Pour les Régions, la mauvaise nouvelle provient de la baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) de 55 M€ en 2020.

Poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales :

Le principe de la poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation a été fixé dans ce PLF 2020 avec une revalorisation de 0,9%, soit un gain estimé à 250 millions d'euros pour les collectivités mais le processus sera effectivement lancé après 2022. L'Etat promet d'ores et déjà une compensation à l'euro près grâce à la mise en place d'un coefficient correcteur (le « coco »). Ce mécanisme prévoit que les surcompensations seront prélevées directement à la source et reversées aux communes sous-compensées par l'intermédiaire du compte d'avance.

Autres éléments du PLF 2020 impactant les collectivités :

A noter enfin que ce PLF prévoit pour les collectivités territoriales la possibilité d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2020, une exonération de cotisation foncière des entreprises, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au profit des petites activités commerciales dans les territoires ruraux (cela s'applique aux petites communes ayant encore moins de dix commerces et non intégrées à une aire urbaine) et dans les zones d'intervention des communes ayant signé une convention d'opération de revitalisation de territoire.

Voir les deux documents envoyés par mail aux conseillers municipaux :

- 1/ Projet de loi de finances (PLF) 2020
- 2/ Projet de loi de financement pour la sécurité sociale (PLFSS) 2020

*

Bilan 2019 et prévisions 2020 pour les budgets villes et lotissements :

ETAT DE LA DETTE DES BUDGETS VILLE AU 04/11/2019

**Etat de l'endettement par exercice
VILLE DE ST-HILAIRE-DU-HARCOUET**

Année					Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2019	918 505,37	750 224,47	168 280,90	0,00	6 907 333,04
2020	854 825,60	705 910,07	148 915,53	0,00	6 201 422,97
2021	772 083,18	641 684,18	130 399,00	0,00	5 559 738,79
2022	751 123,58	636 779,12	114 344,46	0,00	4 922 959,67
2023	709 157,80	610 548,97	98 608,83	0,00	4 312 410,70
2024	687 104,06	602 900,63	84 203,43		3 709 510,08
2025	679 931,00	610 437,31	69 494,14	0,00	3 099 072,77
2026	646 977,13	592 404,65	54 572,48	0,00	2 506 668,12
2027	614 186,84	573 325,84	40 861,00	0,00	1 933 342,28
2028	458 908,69	430 526,29	28 382,40	0,00	1 502 815,99
2029	361 061,92	340 127,71	20 934,21	0,00	1 162 688,28

**Etat de l'endettement par exercice
LOTISSEMENTS**

ST-HILAIRE-DU-HARCOUET

Au 04/11/2019

NEANT

*

Etat sur les personnels de la commune nouvelle

EFFECTIFS 2019

RECRUTEMENTS	DEPARTS
Stagiairisation	
6 adjoints techniques	
1 adjoint administratif	
Titularisations	Décès
4 adjoints techniques	
2 adjoints administratifs	
Saisonniers	Retraite
Camping : 2 agents du 1 ^{er} avril au 30 septembre	
Accueil juillet et août : 2 agents	
Services Techniques juillet et août : 2 agents	
Plan d'eau : 6 agents à 35h00/semaine x 1 mois	
CDD	
2 adjoints administratifs 6 mois	
1 adjoint technique 4 mois	
1 adjoint technique 6 mois	
1 adjoint technique 1 an	

COTISATIONS 2019

- Taux accident du travail : 1,49 %
- Contributions CNRACL employeur : 30,65 %
- Taux Allocations familiales : 5,25 %
- Taux vieillesse plafonnée : 8,55 %
- Taux vieillesse déplafonnée : 8,55 %
- SMIC horaire brut : 10,03 €
- Taux cotisation au CNFPT : 0,90 %
- Taux cotisations au CDG50 : 1,15 %
- IRCANTEC Employeur : 4,20 %
- Assurance chômage : 4,05 %

PREVISION D'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE 2020
EFFECTIFS 2020

RECRUTEMENTS	DEPARTS
Stagiairisation	Retraite
1 adjoint technique	1 Gardien Brigadier
Titularisations	1 Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
6 adjoints techniques	
1 adjoint administratif	
Saisonniers	
Camping : 2 agents du 1 ^{er} avril au 30 septembre	
Accueil juillet et août : 1 agent	
Services Techniques juillet et août : 2 agents	
Plan d'eau : 3 agents à 35h00/semaine x 2 mois	
CDD	
2 adjoints administratifs 6 mois	
1 adjoint technique 6 mois	
Mutation	
Policier municipal	

PREVISIONNEL PROMOTIONS 2020 (sous réserve de l'avis de la CAP)

Catégorie A
2 postes d'Attaché hors classe
1 poste d'Attaché

Catégorie B
1 poste de Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
1 poste de Rédacteur
1 poste de Technicien

Catégorie C
7 postes d'Agent de maîtrise
1 poste d'Adjoint adm pal 1 ^{ère} classe
1 poste d'Adjoint adm pal 2 ^{ème} classe
2 postes d'Adjoint tech pal 2 ^{ème} classe

COTISATIONS 2020 (*idem que 2019 car nouveaux taux non connus à ce jour*)

- Taux accident du travail : 1,49 %
- Contributions CNRACL employeur : 30,65 %
- Taux Allocations familiales : 5,25 %
- Taux vieillesse plafonnée : 8,55 %
- Taux vieillesse déplafonnée : 8,55 %
- SMIC horaire brut : 10,03 €
- Taux cotisation au CNFPT : 0,90 %
- Taux cotisations au CDG50 : 1,15 %
- IRCANTEC Employeur : 4,20 %
- Assurance chômage : 4,05 %

*

Les orientations qui définissent le budget 2020 de la ville et les budgets annexes lotissements

Pour information, la commune nouvelle compte désormais 6 516 habitants, au lieu de 6 470 en 2018 soit, plus 46 habitants.

En 2020, nous continuerons de renforcer les pratiques communes, par rapport au passage en commune nouvelle effectué le 1^{er} janvier 2016. Il est important de noter que l'organisation mise en place fonctionne très bien, que ce soit au niveau des services de l'Hôtel de Ville, que dans les mairies déléguées. L'harmonisation des services a été effective avant l'été 2016. Le dernier trimestre 2016 a été consacré à l'harmonisation de différents tarifs.

En 2020, la modernisation des services sera toujours à l'ordre du jour, avec la mise en place effective des logiciels de Gestion Electronique des Documents (GED), de planning de gestion des salles communales, et de planning de congés concernant les ressources humaines. Le logiciel de gestion d'incidents est fonctionnel, et le planning de gestion des projets et travaux également. Cette année encore, il faudra continuer d'optimiser les missions des personnels et savoir être polyvalent.

Pour les Services Techniques, il faudra continuer de travailler en préservant son intégrité physique. En effet, nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des incapacités physiques de certains personnels, dus à l'âge et à une longue vie professionnelle, agressive pour le corps. On continuera donc d'adapter autant que possible les postes par rapport aux contraintes médicales.

Il faudra continuer d'entretenir la commune, dont ses cimetières, sans l'utilisation des produits phytosanitaires et acquérir régulièrement des matériels adaptés de substitution.

Concernant les finances de la commune, il faudra rester attentif à nos dépenses. Pour rappel, le passage en commune nouvelle nous a assuré le maintien de notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2015 avec une bonification de 5 % et ce qui devait durer seulement 3 ans est restée pérenne jusqu'à présent.

Le recours à l'emprunt pour financer l'investissement reste une obligation même si les subventions diverses arrivent à couvrir une petite partie de nos besoins. Les emprunts à réaliser, dont les échéances courent sur 15 ans, profitent de taux d'emprunts toujours relativement bas.

Il faut cependant rester prudent et faire des choix car pour rappel, 1 million d'euros emprunté correspond à environ 80 000 € par an de remboursement intérêts et capital et ce, pendant 15 ans et ces remboursements s'effectuent à partir du budget de fonctionnement.

L'exercice a donc ses limites, sauf à devoir augmenter plus ou moins fortement les impôts locaux et/ou vendre du patrimoine communal. Les Chambres Régionales des Comptes et les préfetures au titre du contrôle de légalité, restent très attentives à une évolution exponentielle des dépenses d'investissement des collectivités, quand cela peut altérer leur équilibre financier à cause d'un remboursement de la dette prohibitif.

C'est pourquoi, les projets doivent être priorisés et étalés sur un temps plus ou moins long, de façon à pouvoir rembourser des emprunts en cours et retrouver de la capacité d'endettement, à moyens financiers de recettes constants.

C'est un véritable challenge que nous devons relever, celui de la maîtrise de nos finances publiques, pour que l'on puisse toujours investir, en maîtrisant au mieux notre budget de fonctionnement ; la mutualisation des moyens ainsi que la rationalisation de nos achats peuvent être un levier financier intéressant.

Pour maintenir des services publics de qualité, voire accroître ces derniers, il faut également des personnels en nombre suffisant pour répondre aux besoins des habitants mais aussi garantir l'attractivité de nos territoires.

Cet investissement humain n'est pas à voir en forme de charges mais plutôt de bénéfice pour le bien être des habitants, par rapport à la politique d'accueil, de services et d'animations souhaitée par les élus. La technicité des agents d'une commune de plus de 6 500 habitants a également un coût à la charge de la ville, puisque les services de l'Etat ou du département nous laissent le soin de réaliser nous-mêmes nos différentes expertises.

De plus, vu la taille de la commune, celle-ci se voit imposer certaines contraintes par l'Etat, avec une maigre compensation financière à la clé. L'obligation de faire pour n'importe quel citoyen français, des cartes d'identité et des passeports numériques en est un exemple, qui occupe un agent à temps plein sachant que l'Etat nous verse seulement un quart de son salaire annuel chargé.

Il est également important de maintenir des services de proximité et c'est ainsi que la mairie déléguée de Saint-Martin-de-Landelles possède un point poste et cette dernière verse à la commune une somme forfaitaire de 15 000 € qui couvre le temps nécessaire de l'agent chargé de s'en occuper.

L'amélioration de l'entretien des espaces verts et publics qu'a permis la commune nouvelle en mutualisant certes, les ressources humaines, est néanmoins passée par des embauches supplémentaires aux services techniques, de façon à faire face à une charge de travail supérieure et il va de même de l'obligation du « zéro phyto » qui apporte plus de temps de travail « agents des services techniques » pour mieux cependant préserver la planète.

Un contrat de 15 000 €/an a d'ailleurs été passé avec l'ETP de St-James pour aider nos services techniques concernant l'entretien des cimetières. Il est donc bon de pouvoir s'habituer à voir plus d'herbes et autres, sauf à recruter de nombreux agents supplémentaires pour désherber « à la main ».

Également, pour maintenir les ouvertures au public, cela implique d'avoir plus de personnels polyvalents, de façon à pouvoir au pied levé, remplacer un de leur collègue dans une mairie déléguée, ce qui engendre effectivement des coûts supplémentaires au niveau du chapitre 12, salaire des personnels.

Concernant le soutien à l'emploi, il passe par toutes les démarches et les rendez-vous tout au long de l'année du Maire et de ses Adjoints, pour favoriser et faciliter l'implantation de nouveaux commerces ou services, dont ceux liés au domaine de la santé et éviter une désertification médicale, même si c'est une compétence de la communauté d'agglomération.

Les marchés et la foire St-Martin sont toujours dynamiques et les nombreuses animations culturelles et festives de soutien, apportent une plus-value certaine. C'est pourquoi, la ville a signé un contrat de pôles de services avec le conseil départemental de la Manche (2019/2023) de façon à créer une future halle de marché et une restructuration de la place Delaporte et de la rue du Bassin. Il est d'ailleurs envisagé la possibilité de créer une partie de parking engazonné sur la place, de façon à créer un « poumon vert » en centre-ville et abaisser la température estivale de 2 à 3 degrés dans ce quartier.

La région Normandie accorde d'ailleurs 250 000 € de subvention à ce projet (contrat de territoire 2019/2021) et c'est pourquoi, pour ne pas perdre cette conséquente subvention, il a été décidé de programmer les travaux du futur bâtiment qui remplacera l'actuelle salle Yvonne Lefort, après 2023, dans un futur contrat de pôles de services 2023/2027. L'Etat sera également sollicité au niveau de la DETR pour l'ensemble de ces projets.

Ainsi, une suite à ce premier dossier (*étapes 1 et 2 de l'étude de l'Atelier du Marais, pour un montant de 1 943 926 € HT*) serait à donner en de 2024, de façon à finaliser l'ensemble du projet (*étapes 3 et 4 de l'étude de l'Atelier du Marais, pour un montant de 2 422 500 € HT*) par la construction d'une future salle d'accueil social et intergénérationnelle à la place de celle existante, la déconstruction de l'ancienne salle, la finalisation de l'aménagement de la place Delaporte où se trouve actuellement localisée ladite ancienne salle et l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville (*étape 3 pour 1 998 500 € HT*) et aménagement de la Place De la Motte (*étape 4 pour 424 000 € HT*).

Les étapes 3 et 4 feraient l'objet d'autres demandes de subvention après 2023. L'ensemble du projet de réaménagement coûterait 4 112 870 € HT (*étapes 1 à 4*) et c'est pourquoi, vu l'ampleur de la somme, la ville doit étaler cela dans le temps, de façon à pouvoir le financer sereinement, avec l'aide de ses partenaires et sur ses fonds propres, notre planning prévisionnel sur ce dossier, allant de 2020 à 2027.

Le déploiement du réseau « fibre optique » sur la ville, doit être un atout supplémentaire pour renforcer et développer le commerce, les activités de services d'aide à la personne en favorisant le maintien à domicile et c'est donc un atout indéniable pour la commune, sachant de plus, que les « grands opérateurs » commencent désormais à investir notre territoire.

Pas de politique sociale active sans une **offre de logement adaptée** :

On s'aperçoit que les terrains vendus, le sont à des couples le plus souvent retraités, que les habitations à vendre ont du mal à trouver acquéreurs, que le parc de logements privés et sociaux est vieillissant et trouve difficilement preneurs. Il est donc nécessaire, parallèlement à la politique de l'emploi de continuer de dynamiser, renforcer la politique du logement et de :

- Favoriser l'accèsion à la propriété sachant que la première tranche d'aménagement du lotissement « Résidence de la Lathrée » est terminée, que la deuxième est commencée et qu'il en reste encore deux à réaliser tout en favorisant le logement social locatif de qualité en s'appuyant sur « Manche Habitat » qui va construire six nouveaux logements locatifs sur « la résidence de La Lathrée » mais également sur « Logimanche », qui va réaliser cinq logements sociaux sur ladite résidence,
- Continuer la seconde tranche du lotissement sur Virey,
- Commencer en 2020 la réalisation de cinq logements municipaux locatifs sur la mairie déléguée de Sain-Martin-de-Landelles,
- Favoriser l'offre d'hébergement des jeunes jusqu'à 30 ans qui sont en recherche de logements provisoires, grâce au Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT), foyer Satellite, du foyer Soleil d'Avranches,
- Prévoir sur le court terme, de nouveaux logements locatifs sur la mairie déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët, avec l'EPFN, de façon à renforcer l'attractivité du centre ville.

Concernant le lotissement de la résidence de « La Lathrée », il faut se souvenir que le prix du m² cessible a été ramené de 54 à 40 € TTC, ce qui implique un déficit du budget lotissement d'actuellement 250 000 € qui sera à régler par le budget Ville.

Concernant la politique sociale menée par le CCAS pour le compte de la commune nouvelle, le travail sera en partie axé en 2020, sur le développement d'une politique à caractère familial et l'arrivée depuis le 1er février 2018 de la nouvelle Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF), Cheffe de Service du CCAS, aide à concrétiser les projets des élus en la matière.

Pour rappel, en 2016, l'aide à la cantine a été mise en place sur tout le territoire de la commune nouvelle ainsi que l'aide à l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour les jeunes de 5 à 11 ans (le chéquier Saint'H) et il faut continuer de faire vivre ces actions.

En 2017, une nouvelle aide est venue compléter ce dispositif : « Le fonds social écoliers », qui permet d'aider financièrement les familles d'élèves du 1^{er} degré domiciliés dans notre commune nouvelle et fréquentant nos écoles publiques ou privées, lors d'achat de fournitures scolaires, de voyages scolaires... Cette aide est donnée en fonction des ressources de la famille qui sollicite le CCAS.

Du travail reste également à faire pour épauler les plus fragiles et les plus nécessiteux et ça sera aussi un des enjeux de cette nouvelle année, avec la mise en place au niveau de la commune, d'une commission intergénérationnelle, qui pourra sur certaines actions, travailler en partenariat avec le CCAS.

Le projet de transport navette a vu le jour en 2016, porté par le CCAS et la ville, de façon à répondre à un besoin des habitants en termes de déplacements, pour les personnes sans moyens de locomotion.

En 2017, un cabinet spécialisé entre autres dans le domaine social, le cabinet « SOET » de Bayeux, a été chargé d'établir en lien avec les Administrateurs du CCAS, la Cheffe de service du CCAS, CESF et nos partenaires sociaux, un cahier des charges pour la réalisation de notre Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la commune nouvelle. Cette ABS s'est prolongée en 2018 s'est terminée au premier semestre 2019. Cela doit permettre aux Administrateurs du CCAS, de déterminer quels sont les axes prioritaires et avec quels partenaires les mettre en œuvre.

Le CCAS pilotera pour le compte de la commune, l'action « aide au permis de conduire de façon à compléter les dispositifs des différents partenaires. Cela aidera financièrement des habitants de la commune nouvelle à obtenir leur permis de conduire pour trouver du travail.

Concernant un autre volet de la politique sociale communale, la commission intergénérationnelle mène des actions d'animation auprès des séniors avec des rencontres également auprès des jeunes, de façon à créer toujours plus de lien social.

Le dispositif argent de poche, également piloté par la commission intergénérationnelle, permet à des jeunes de la commune nouvelle, d'être rémunéré 5 €/heure pour un maximum de 30h00/an de travail communal.

Concernant les dépenses de la commune, il s'agira de contenir les dépenses de fonctionnement, tout en continuant un programme d'investissement nécessaire à la modernisation des équipements publics et au bien-être des habitants. En effet, une politique sociale dynamique, un développement économique soutenu et une amélioration de l'offre de logements, vont de pair avec un cadre de vie agréable et des activités culturelles et sportives de qualité. L'enseignement est aussi un facteur clé dans l'installation de nouvelles familles et la ville répond également « présent », avec ses écoles, collèges et lycées.

L'offre de santé est également indispensable pour conforter l'attractivité du territoire.

Il est donc important de rappeler la mobilisation et les efforts fructueux des élus (Maire & Président de l'ex CDC, le Conseiller Départemental, le Député et les Sénateurs locaux...) pour sauver l'hôpital local et les conséquences positives pour le maintien à St-Hilaire de l'emploi, des services de santé et des soins de proximité, avec la construction d'un nouvel hôpital (commencé début 2014) et la création d'une maison de santé à Saint-Martin-de-Landelles, ainsi que l'installation d'une sage-femme.

Un village de santé est en train de voir le jour sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët et la ville a repris à l'euro symbolique à l'agglomération, les terrains et le permis de construire global, de façon à pouvoir financer à sa charge, l'édification dès que possible d'un cabinet médical pour quatre médecins et un secrétariat, pour 500 000 € avec les parkings.

Il faut rappeler pour notre territoire, que les cinq communautés de communes du Sud-Manche, ont fusionné au 1 ^{er} janvier 2017 en une communauté d'agglomération : « Mont Saint-Michel - Normandie », avec plus de 88 500 habitants.
--

Les investissements, hors gros travaux, sont principalement axés en 2020 sur :

- Plan pluriannuel d'entretien, de modernisation et de mise aux normes sanitaires, énergétiques et accessibilité des bâtiments communaux,
- Campagne pluriannuelle de rénovation, d'entretien de la voirie communale et du parc d'éclairage public,
- Améliorer le cadre de vie, dont : la rénovation de mobilier urbain, l'embellissement de la ville, le fleurissement...

Les investissements détaillés 2020, hors les restes à réaliser (RAR) 2019 non connus à ce jour, seront indiqués dans les parties « Investissements » en recette et en dépense des budgets Ville et Lotissements, en seconde partie du DOB.
--

FISCALITE

Il est rappelé que la communauté de communes (CDC) de Saint-Hilaire-du-Harcouët a fusionné au 1^{er} janvier 2017, avec quatre autres CDC du Sud Manche, de façon à former la Communauté d'Agglomération « Mont-Saint-Michel - Normandie ». **Lors du Conseil d'Agglomération du 23 février 2017, il a été voté le principe de la neutralité fiscale.**

Cela a eu une incidence sur les taux communaux, de façon que ce processus de neutralité fiscale souhaité par la communauté d'agglomération, puisse concrètement s'appliquer par l'intermédiaire d'une augmentation de notre attribution de compensation, de façon à éviter des pertes de recettes communales.

- Rappel des taux des impôts locaux 2019 de la commune nouvelle de Saint-Hilaire-du-Harcouët, soit :

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019
Taxe d'habitation	9,47 %	9,47 %
Taxe foncière (bâti)	19,76 %	19,76 %
Taxe foncière (non bâti)	25,18 %	25,18 %

Les mêmes taux seront reconduits pour 2020.

*

Population totale au 1^{er} janvier 2019 de la commune nouvelle :
6 516 habitants (soit + 46 habitants par rapport à 2018)

*

BUDGET PRIMITIF VILLE 2020

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DE LA VILLE EN FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018/2019

A l'heure où le DOB 2020 est rédigé, les collectivités n'ont pas encore eu connaissance de leurs dotations 2020, sauf à savoir que notre bonification de 5 % de la DGF, liée au passage en commune nouvelle est toujours maintenue.

La DGF était de 943 565 € en 2019 et devrait être identique en 2020 soit un total 2020 attendu de : 943 565 €.

Pour rappel, les valeurs locatives cadastrales servant de base aux impôts directs locaux sont revalorisées de seulement 0,9% en 2020 contre 2,2 % en 2019, soit - 1,3 % par rapport à 2019 et le montant engendré par cette hausse n'est pas encore connu.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 :

Le montant agrégé des recettes de fonctionnement du BP 2020 se basera avant tout sur le budget primitif 2019 car les résultats du compte administratif agrégé 2019 ne seront pas connus avant début mars 2020. Un budget supplémentaire avec la reprise des résultats du compte administratif 2019, plus une présentation du compte de gestion 2019 du comptable public sera à prévoir en conseil municipal avant le 30 juin 2020. C'est lors du budget supplémentaire 2020, que les ajustements budgétaires en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement sont à prévoir.

*

PREVISIONS BUDGETAIRES SUR LES PRINCIPAUX CHAPITRES

Les chiffres mentionnés au CA 2019 font état de la situation au 15/11/2019

Budget primitif 2019 : 8 527 672 € et prévision de budget primitif 2020 estimé à 8 597 843 €

- Chapitre 0.02 – Excédent antérieur reporté :

BP 2019 : **985 548 €* CA 2019 : 985 548 € BP 2020 : 1 055 719 €**

*dont 157 331 € d'excédents des budgets assainissement transférés à la Communauté d'Agglomération suite au transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2019.

- Chapitre 70 - Produit des services :

BP 2019 : **542 500 € CA 2019 : 541 999 € BP 2020 : 542 500 €**

- Chapitre 73 – Impôts et taxes

BP 2019 : **4 311 973 € CA 2019 : 3 435 880 € BP 2020 : 4 311 973 €**

- Chapitre 74 - Dotations : (principalement : DSR, droits de mutation et Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (FDTP)) :

BP 2019 : **2 021 961 € CA 2019 : 1 662 335 € BP 2020 : 2 021 961 €**

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles et remboursements divers : FIHFP, assurances... :

BP 2019 : **474 648 € CA 2019 : 332 535 € BP 2020 : 474 648 €**

Les recettes de ce chapitre, sont constituées essentiellement par les revenus des immeubles mais aussi par les éventuels excédents ou déficits des budgets lotissements.

- Chapitre 013 – Atténuation de charges :

Ce poste de recettes est par principe aléatoire. Les arrêts maladie restant stables et le nouveau contrat d'assurance statutaire des personnels couvre correctement les longues périodes de congés maladie (2 agents concernés en 2019 en mi-temps thérapeutique) mais plus d'emploi d'avenir au 1^{er} 04 2019, ni les 2 agents en maladie de longue durée.

BP 2019 : **100 000 € CA 2019 : 61 983 € BP 2020 : 100 000 €**

- Chapitre 76 – Produits financiers :

Différence intérêts/capital

BP 2019 : **0 € CA 2019 : 0 € BP 2020 : 0 €**

- Chapitre 77 – Produits exceptionnels :

Ces recettes étant par nature exceptionnelles, leur estimation reste délicate (*ventes de terrains ...*). Par précaution, la prévision 2020 sera calquée sur celle de 2019.

BP 2019 : **88 277 € CA 2019 : 147 402 € BP 2020 : 88 277 €**

- **Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert :**

Ces recettes étant par nature également exceptionnelles, leur estimation reste délicate (*moins-values travaux bâtiments sur ventes, travaux en régie...*). Par précaution, la prévision 2020 sera calquée sur celle de 2019.

BP 2019 : 2 767 € CA 2019 : 2 765 € BP 2020 : 2 765 €

Budget primitif 2019 : 8 527 672 €

Compte administratif 2019 (au 15/11/2019) = 7 170 446 €

Budget primitif 2020 : 8 597 843 €

*

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

Les chiffres mentionnés au CA 2019 font état de la situation au 15/11/2019

Le montant agrégé des dépenses de fonctionnement du **BP 2020 sera ajusté au mieux par rapport à certaines catégories de dépenses, comme présenté ci-dessous.**

Budget primitif 2019 : 8 527 672 € et prévision de Budget Primitif 2020 : 8 597 843 €
--

- **Chapitre 0.02 – Déficit antérieur reporté :**

BP 2019 : 0 € CA 2019 : 0 € BP 2020 : 0 €

• <u>Chapitre 011 – Charges à caractère général BP 2020 (achats, impôts & taxes, services extérieurs)</u>
--

Il faut envisager une légère hausse pour 2019, à calculer précisément au moment de la rédaction du budget, de façon à faire face aux augmentations « classiques » annuelles (énergie, services et contrats, achat petit matériel d’entretien...).

Concernant les subventions, celle versée au CCAS à l’article 657362, restera à 210 000 €, comme en 2019. Celles versées aux associations à l’article 6574, devraient rester similaires par rapport à 2019, soit environ 110 000 €, comme certaines subventions à caractère social venant du pôle territorial de Saint-Hilaire-du-Harcouët, seront désormais versées par le CCAS, sachant que ce dernier aura assez d’argent à son BP 2020 pour y faire face.

- **Chapitre 60 – Achats – Variations de stock :**

BP 2019 : 1 032 500 € CA 2019 : 808 427 € BP 2020 : 1 032 500 €

- **Chapitre 61 – Services extérieurs :**

BP 2019 : 734 000 € CA 2019 : 525 969 € BP 2020 : 734 000 €

- **Chapitre 62 – Autres services extérieurs :**

BP 2019 : 486 200 € CA 2019 : 308 104 € BP 2020 : 486 200 €

- **Chapitre 63 Impôts et taxes :**

BP 2019 : 67 300 € CA 2019 : 66 872 € BP 2020 : 67 300 €

Total Chapitre 11 du BP 2020 = 2 320 000 € (BP 2019 : 2 320 000 €)

• <u>Chapitre 012 – Charges de personnel</u>

Pour 2020, il faut toujours intégrer l'avancement d'échelon automatique classique des agents, par rapport à leur grille indiciaire et les menus ajustements liés au régime indemnitaire (passage en grade...), plus les passages en grade.

C'est pourquoi, il est préconisé par prudence, de provisionner assez de ressources financières pour faire face à ces dépenses, en prenant comme base le montant inscrit au budget 2019.

- **Chapitre 62 – Autres services extérieurs :**

BP 2019 : 42 000 € CA 2019 : 31 076 € BP 2020 : 42 000 €

- **Chapitre 63 – Impôts et taxes :**

BP 2019 : 44 000 € CA 2019 : 39 826 € BP 2020 : 44 000 € (cotisations URSSAF, CDG50 & CNFPT)

- **Chapitre 64 – Charges de personnel :**

BP 2019 : 3 355 000 € CA 2019 : 3 094 700 € BP 2020 : 3 355 000 €

Total Chapitre 12 du BP 2020 = 3 441 000 €.

• <u>Chapitre 014 - Atténuation de produits (reversement sur FNGIR, dégrèvements agriculteurs...)</u>
--

BP 2019 : 300 € CA 2019 : 0 € BP 2020 : 300 €

• <u>Chapitre 022 – Dépenses imprévues (7,5% maximum du montant total du budget)</u>

BP 2019 : 107 766 € CA 2019 : 0 € BP 2020 : 120 000 €

• **Chapitre 023 – Virement en investissement**

BP 2019 : 751 265 € CA 2019 : 0 € (passe par le compte 1068 en recettes d'investissement)
BP 2020 : 1 388 084 €

• **Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert**

BP 2019 : 289 697 € CA 2019 : 414 709 € BP 2020 : 289 697 €

• **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

BP 2019 : 698 762 € CA 2019 : 649 555 € BP 2020 : 698 762 €

Ce poste de dépenses est constitué par les indemnités des élus, les subventions aux associations, les participations à des organismes de regroupement.

• **Chapitre 66 – Charges financières**

BP 2019 : 300 000 € CA 2019 : 141 552 € BP 2020 : 300 000 €

Ce poste de dépenses est constitué par les intérêts de la dette et les intérêts courus et non échus (ICNE). Cela est lié aux emprunts nécessaires pour réaliser les opérations d'investissement 2020.

Il faut prévoir de quoi payer les emprunts à réaliser courant 2020, par rapport aux différents projets nouveaux, aux travaux, au renouvellement courant des matériels, mobilier urbain...

• **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

BP 2019 : 618 881 € CA 2019 : 33 939 € BP 2020 : 40 000 €

Concours agricole, jury des jeunes, titres annulés, remise à blanc du cimetière de SHH... et déficit des lotissements.

BP 2019 = 8 527 672 €

Compte administratif 2019 (au 15/11/2019) = 6 114 727 €

Budget primitif 2020 : 8 597 843 €

*

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

Les chiffres mentionnés au CA 2019 font état de la situation au 15/11/2019

- Une capacité d'environ **2 795 057 €** pour autofinancer en partie les dépenses d'investissement (remboursement du capital des emprunts pour 705 000 € au 01/01/2019 hors emprunts nouveaux à réaliser) provient du FCTVA et de la TLE (950 000 €), des amortissements du matériel (250 000 €), du prélèvement sur la section de fonctionnement (1 388 084 €), de l'excédent d'investissement reporté 206 973 € (prévisionnel au 15/11/2019).
- Il faut en effet autofinancer en prenant sur le budget de fonctionnement, les amortissements en investissement mais également le remboursement des emprunts actuels et futurs (le capital en investissement et les intérêts en fonctionnement) et les subventions nouvelles permettent d'équilibrer nos recettes par rapport à nos dépenses obligatoires en investissement, sachant qu'il faudra de nouveau recourir à l'emprunt pour financer les autres dépenses d'investissement : projets et travaux.
- **Pour 2020**, les RAR 2019 *prévisionnels au 15/11/2019* sont de **384 383 €**.

Demandes nouvelles DETR 2020 : 1 253 177 €

- ✓ 819 160 € (Saint-Hilaire-du-Harcouët), pour la restructuration de la place Delaporte, la rue du Bassin et la construction d'une halle de marché
- ✓ 239 000 € (Saint-Hilaire-du-Harcouët), pour des travaux de restructuration à « La Verrière »
- ✓ 30 889 € (St-Martin-de-Landelles), pour la construction d'une salle d'accueil polyvalente sociale et intergénérationnelle
- ✓ 164 128 € (St-Martin-de-Landelles), pour la création de 5 logements locatifs dans les anciennes écoles publiques à Saint-Martin-de-Landelles

Demandes contrat de pôles de services 2019/2023 : 507 822 €

- ✓ 476 933 € pour la restructuration de la place Delaporte, la rue du Bassin et la construction d'une halle de marché
- ✓ 30 889 € (St-Martin-de-Landelles), pour la construction d'une salle d'accueil polyvalente sociale et intergénérationnelle

Demande Région Normandie : 250 000 € pour le projet de restructuration de la place Delaporte, la rue du Bassin et la construction d'une halle de marché

Total possible de subventions 2020 : 2 010 999 €

Il faut tenir également compte d'une capacité d'environ **2 795 057 €** pour autofinancer en partie les dépenses d'investissement (remboursement du capital des emprunts pour 705 000 € au 01/01/2019 hors emprunts nouveaux à réaliser) provient du FCTVA et de la TLE (950 000 €), des amortissements du matériel (250 000 €), du prélèvement sur la section de fonctionnement (1 388 084 €), de l'excédent d'investissement reporté 206 973 € (estimation au 15/11/2019).

Pour rappel, **RAR 2020 estimés au 15/11/2019 : 384 383 €**.

Cela pourrait faire un total de recettes hors emprunts de 5 190 439 € pour le BP 2020.

Le prévisionnel des dépenses d'investissement 2020 s'élevant **6 808 317 €**, il faudrait prévoir la différence **en emprunts, soit : 1 617 878 €**

BP 2019 : **6 266 419 €** CA 2019 : **2 258 831 €** BP 2020 : **6 808 317 €**

*

PREVISIONNEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

Les chiffres mentionnés au CA 2019 font état de la situation au 15/11/2019

BP 2019 : **6 266 419 €** CA 2019 : 2 051 858 € BP 2020 : **6 808 317 €**

RAR 2019 estimés au 15/11/2019 : 1 552 713 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif des investissements 2020 sera marqué par :

- Un budget prévisionnel d'investissement important, avec les RAR 2019 estimés au 15/11/2019 (1 552 713 €) à prendre en compte, pour réaliser les nouveaux projets et les investissements annuels récurrents mais aussi pour assurer l'entretien du patrimoine de la commune, plus les dépenses obligatoires (*remboursement du capital des emprunts, amortissements...*).

Les principaux projets seraient pour 2020, en euros TTC :

Mairie déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët :

- Réhabilitation de « la Verrière » :	286 800 €
- Maison médicale et réaménagement parking :	500 000 €
- Etude réaménagement arborétum et abords :	10 100 €
- Atelier Floral/espaces verts (divers matériels & travaux sur la ville) :	31 100 €
- Atelier électricité/menuiserie (divers matériels & travaux sur la ville) :	27 180 €
- Etude travaux cinéma « le Rex » :	30 000 €
- Restructuration de la place Delaporte, la rue du Bassin et la construction d'une halle de marché	2 332 271 €
Total mairie déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët :	3 217 451 €

Mairie déléguée de Saint-Martin-de-Landelles :

- Petit matériel pour services techniques :	3 000 €
- Logements communaux :	615 481 €
- Salle polyvalente sociale et d'accueil intergénérationnel à Saint-Martin-de-Landelles	77 222 €
- Total mairie déléguée de Saint-Martin-de-Landelles :	695 703 €

Mairie déléguée de Virey :

- Virey (école publique, garage presbytère, stade, divers...) :	28 850 €
- Aménagement WC + aire camping-car :	30 000 €
- Mise en accessibilité handicapé selon Adap :	33 600 €
- Total mairie déléguée de Virey :	92 450 €

Total projets 2020 :	4 005 604 €
-----------------------------	--------------------

A ces opérations estimées à **4 005 604 €**, il faut ajouter **400 000 €** d'opérations d'entretiens et d'acquisitions de petits matériels revenant d'une année sur l'autre (éclairage public, aménagements et travaux bâtiments, aménagements espaces publics...), plus environ **850 000 €** d'opérations d'ordre : remboursement du capital des emprunts : 750 000 € au 01/01/2020 + éventuellement emprunts nouveaux, et les RAR 2019 de **1 552 713 €**.

Le total prévisionnel des dépenses d'investissement 2019 hors opérations nouvelles, pourrait ainsi s'élever à : **2 802 713 €**.

Le total prévisionnel général pourrait donc s'élever à : 4 005 604 € + 2 802 713 € = 6 808 317 €

Il faudrait donc prévoir 1 617 878 € d'emprunts sur 2020, pour faire face à nos dépenses d'investissement.



BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENTS 2020

BUDGET LOTISSEMENTS - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Pour information, les budgets 2020 des différents lotissements ne sont pas encore aboutis et doivent être finalisés avec la Trésorerie municipale, avant le vote des budgets du lundi 27 janvier 2020. C'est pourquoi les chiffres des budgets 2019 seront pour l'instant repris pour le BP 2020.

Pour tous les budgets lotissements 2020 sur la mairie déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët

AUCUN RECOURS A L'EMPRUNT

Les chiffres mentionnés au CA 2019 font état de la situation au 15/11/2019

Lotissement « de L'Airon » (anciennement « Les Touches II »), commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët

**Ecritures de clôture de ce lotissement en décembre 2019
Pas de budget en 2020**

Recettes de fonctionnement

BP 2019 : 17 758 € CA 2019 : 211 €

Dépenses de fonctionnement

BP 2019 : 17 758 € CA 2019 : €

Recettes d'investissement

BP 2019 : 19 720 € CA 2019 : €

Dépenses d'investissement

BP 2019 : 19 720 € CA 2019 : €

*

Lotissement « des 3 Provinces » (anciennement « La Croix de l'Epine »), commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët

Recettes de fonctionnement

BP 2019 : 102 963 € CA 2019 : 20 634 € BP 2020 : 110 000 €

Dépenses de fonctionnement

BP 2019 : 102 963 € CA 2019 : 5 582 € BP 2020 : 110 000 €

Recettes d'investissement

BP 2019 : 141 608 € CA 2019 : € BP 2020 : 141 000 €

Dépenses d'investissement

BP 2019 : 141 608 € CA 2019 : € BP 2020 : 141 000 €

*

Lotissement «Zone d'activité Fosse Aux Loups», commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët

Ecritures de clôture de ce lotissement en décembre 2019, pas de budget en 2020

Recettes de fonctionnement

BP 2019 : 543 207 € CA 2019 : €

Dépenses de fonctionnement

BP 2019 : 543 207 € CA 2019 : €

Recettes d'investissement

BP 2019 : 543 107 € CA 2019 : €

Dépenses d'investissement

BP 2019 : 543 107 € CA 2019 : €

*

Lotissement « Résidence de la Lathrée », commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët

Recettes de fonctionnement

BP 2019 : 683 327 € CA 2019 : 75 933 € BP 2020 : 684 000 €

Dépenses de fonctionnement

BP 2019 : 683 327 € CA 2019 : 221 522 € BP 2020 : 684 000 €

Recettes d'investissement

BP 2019 : 537 412 € CA 2019 : € BP 2020 : 538 000 €

Dépenses d'investissement

BP 2019 : 537 412 € CA 2019 : € BP 2020 : 538 000 €

*

Pour le budget lotissement 2020 sur la mairie déléguée de Virey

POSSIBILITE DE RECOURS A L'EMPRUNT POUR 300 000 €

Lotissement « rue du Stade », commune déléguée de Virey, extension :

Recettes de fonctionnement

BP 2019 : 327 401 € CA 2019 : € BP 2020 : 330 000 €

Dépenses de fonctionnement

BP 2019 : 327 401 € CA 2019 : 22 982 € BP 2020 : 330 000 €

Recettes d'investissement

BP 2019 : 216 890 € CA 2019 : € BP 2020 : 220 000 €*

Dépenses d'investissement

BP 2019 : 216 890 € CA 2019 : € BP 2020 : 220 000 €

*** Par emprunt.**

LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 – Article 13

BUDGET VILLE

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

1°) DOB 2020 par rapport au DOB 2019 : 0,9819

2°) DOB 2020 par rapport aux réalisations 2019 (au 15/11/2019) : 1,1929

Besoin de financement annuel : DOB 2020

Recettes réelles d'investissement : 3 345 382 €

Dépenses réelles d'investissement : 4 405 604 €

Besoin de financement annuel : 1 060 222 €

Concernant les budgets : « Ville et Lotissements », les membres du Conseil Municipal sont donc invités à débattre des orientations budgétaires proposées pour l'année 2020, puis à acter par un vote, que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), s'appuyant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ci-dessus, a bien eu lieu.